**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande

**Band:** 59 (1921)

**Heft:** 23

Rubrik: Lo vîlhio dèvezâ

Autor: [s.n.]

# Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

# **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

# Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 27.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# CC

# CONTEUR VAUDOIS

# JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

PARAISSANT LE SAMEDI

Rédaction et Administration : Imprimerie PACHE-VARIDEL & BRON, Lausanne PRÉ-DU-MARCHÉ, 9

Pour les annonces s'adresser exclusivement à la
PUBLICITAS
Société Anonyme Suisse de Publicité
LAUSANNE et dans ses agences

ABONNEMENT: Suisse, un an Fr. 6.—
six mois, Fr. 3.50 — Etranger, port en sus

#### ANNONCES

30 cent. la ligne ou son espace. Réclames, 50 cent.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

On peut s'abonner au *Conteur Vaudois* jusqu'au 31 décembre 1921 pour

3 fr. 50

en s'adressant à l'administration 9. Pré-du-Marché, à Lausanne.



# A PROPOS DU COSTUME VAUDOIS

NE de nos aimables lectrices — toutes ne le sont-elles pas? — nous adresse la lettre que voici. Encore que notre correspondante nous recommande le secret, nous nous permettons d'entreindre cette recommandation. Nous ne croyons pas devoir soustraire au jugement de l'opinion des idées qui ne manquent assurément pas d'intérêt et qui peuvent susciter — cela même est certain — une discussion d'où l'on aura, sans doute, à tirer quelque profit. Aussi bien comptons-nous, à cause de cela et de la bonne intention qui nous guide, sur le pardon de la signataire de la lettre, dont nous tairons et le nom et le domicile.

# Mon cher Conteur,

Je suis une vieille amie du *Conteur Vaudois* (je dis vieille puisque j'ai plus d'un demi-siècle); mon père en était un fidèle abonné et à l'occasion un collaborateur.

J'ai été une des premières adhérentes de l'Association des Vaudoises, mais ayant été malade, je n'ai pu continuer. Depuis lors, j'ai été déçue que l'on n'ait pas créé — comme on l'a fait pour la plupart des armoiries communales — un joli costume vaudois de fête (d'apparat), car c'est une utopie de croire que l'on yerra un temps où les femmes, jeunes et vieilles, s'habilleront d'un costume uniforme tous les jours sans s'occuper de la mode. Avoue, mon cher Conteur, que ce joli bonnet noir et robe foncée ou noire, et châle ancien est un joli travestissement pour jouer les grand'mères de Jaques-Dalcroze. Mais il ne sied pas aux jeunes filles.

Mon aïeule, qui était Française, portait journellement cette toilette de la mode d'il y a 100 ans que les vieilles Valaisannes portent encore — ce n'est donc pas essentiellement yaudois!

Pourquoi ces dames ont-elles quasi aboli la jupe verte «épinard» et même à raies vertes et blanches en disant que c'était un costume de cantine? On ne pourra jamais empêcher les sommelières de se vêtir comme les demoiselles d'honneur, sauf en portant un costume austère comme au couvent!

Vous allez penser que je suis une détraqueuse? Eh bien, non, mais je voudrais voir les jeunes filles habillées en tout cas et surtout coiffées comme des jeunes filles, et les personnes «rassies» comme moi.

en grand'mère. Je voudrais dès aujourd'hui porter la coiffe noire et voir nos jeunes filles avec une coiffure plus jeune. Pourquoi pas un bonnet (même sur le patron des noirs) en soie vert vaudois et dentelles blanches qui encadreraient mieux ces jeunes visages? Nous n'avons pas à nous inquiéter de la critique des étrangers, car je pourrais à ce propos vous raconter tout ce que j'ai entendu.

Si cela vous intéresse, je peux vous prêter un journal illustré où sont représentés tous les différents costumes hollandais. Je ne les dis pas plus jolis que ceux des 22 cantons. Mais pourquoi le plus austère de ceux-ci est-il attribué à notre beau canton de Vaud?

P.-S. — Nous allons fêter la deuxième inauguration du chemin de fer Nyon-Morez le 19 juin et j'aurais voulu voir nos jeunes filles au moins mieux coiffées pour recevoir l'accolade des autorités françaises.

**Domicile.** — Le musicien \*\*\* (j'omets l'initiale, parce que certains lecteurs y verraient tout de suite une allusion) arpentait un soir une de nos rues, sans pouvoir retrouver son logis:

— Dites donc, demanda-t-il à un passant, pourriezvous me dire où demeure le musicien \*\*\* ?

— Hé! c'est vous-même.

— Je sais bien qui c'est; mais où il demeure... c'est ca que je ne sais pas.



# LO SAOCESSON DÈ BOLOGNE

O sédè bin que l'est què dâo sâocesson de Bologne? C'est dâi grands sâocesson qu'ont bin' 'na bouna demi-auna dè long, mâ que ne sont pas asse épais qu'on boutefat, et que faut copâ tant minço po que sâi bon, que l'ein faut bin dou âo trâi bocons po 'na bouna mooce. Y'ein a que diont qu'on lè fà avoué dè la tsai dè bourisquo et dè mulet, n'ein sé rein.

L'autro dzo, dou gailla qu'on a su ein après étre dâi chenapans, cintront dein 'na boutequa po férè état d'ein atseta. Quand lo boutequi lâo z'ein a z'u met on part su la trablia, ion dè stâo lulus, que vollave férè son farceu, ein eimpougnè ion, que fourrè ein travai dézo son bré coumeint y'ein a que mettont dâi iadzo lào bâton, et fâ âo martchand:

- Diéro cé sâocesson?
- Diéro! lo faut pézâ po savâi cein que y'ein a.
- Sein lo pézâ, diero lo fédè-vo, ôtu-bôtu?
- Mâ ne veindo pas ôtu-bôtu, ye vu savâi cein que veindo.
- Eh bin qu'est-te que cein vo fâ! A l'hadzâ, diéro cin volliâi-vo?

Lo boutequi sè peinsa ein li-mémo que l'ein avai dza copa on bet et que poivè bin ein resta trai ao quatro livrès, et lai fa:

- Eh bin chix francs cinquanta!
- Coumeint chix francs cinquanta! vo vo fotè dè mè; y'ein a pas po trâi francs!
- Dâo diablio que y'ein a pas po trâi francs! Bailli mè cein, que lo pézéyo?

 Ah! l'est dinsè, fâ lo gaillâ, eh bin râva po voutron sâocesson! n'ein vu rein.

Et lo retsampè su la trablia et tracè frou avoué son compagnon.

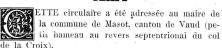
Quand sont lavi, lo boutequi preind lo sâocesson et reste tot ébaubi quand vâi que lo bet est venu

Adon châote frou, crie on garde-police que passave, lái montre le gaillá qu'aviont couâite de caminá et lái conte l'affere.

La police sè met à lâo trosses, le racrotse, et m'einlévine s'on ne trâove pas dein lo pantet de veste de ion de clliao chenapans on bet de sâocesson de due livre. Tandi que lo pandoure distiutâve avoué lo marchand, avoué lo sâocesson dézo son bré, l'autra tsaravoûta que verounave pe derrai son compagnon, avai saillai son couté et einmotta lo bet que saillessai pe derrai.

Coumeint bin vo peinsa, lè dou cocardiers ont éta mena ao pousto.

### CIRCULAIRE IDÉALE DU BON VIEUX TEMPS



Kestenholz, canton de Soleure, au février 1864.

P. P.,

Manquant jusqu'à présent à l'état commercial et industrieux un ample livre commercial et étant celui ci d'un avantage incalculable, j'ai entrepris à demande générale une lettre collection d'adresse, et c'est pourquoi je m'adresse à vous en vous priant dévouement que vous voudriez m'aider dans ce travail, en replissant le formulaire ci-joint par les noms des hommes commerciants et industrieux qui demeurent dans votre lieu et dans les environs et en me l'envoyant cacheté le plus vite possible.

Vous remerciant d'avance, je vous assure de ma parfaite estime et je me vous signe respectueusement R., négt.

Une formule d'inscription annexée porte au bas ce qui suit :

N.-B. Les noms désignés de † sont citoyens. Les noms sans † sont inpatiants (sic).

C'est ça. — Un ancien restaurateur d'un grand bateau du lac Léman se vantait de n'employer dans la conversation que des mots de l'emploi desquels il était sûr. Il en donna la preuve à l'occasion que voici:

Il entretenait, un jour, au salon du bateau, avec un passager, une conversation émaillée d'expressions assez licencieuses, ce qui révolta un voyageur présent, aux oreilles délicates. Celui-ci, dès qu'il eut débarqué à Genève, se plaignit du fait au chef du bureau amdinistratif de la Compagnie. Le restaurateur délinquant fut immédiatement invité à se présenter pour être entendu. Estimant que le plaignant répétait la conversation incriminée en travestissant les expressions employées, il l'interrompit en lui disant:

— Pardon, monsieur. il me semble que vous détériorez mes paroles en prenant largement vos aises.

Pn.